



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



COMMUNE DE MESSANGES

n°2025-045

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL*SEANCE ORDINAIRE DU 22 JUILLET 2025***AFFAIRE N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 10
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTE :
Main levée 1 ✓ Bulletin secret 1
- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Nuls ou blancs : 0
Date de convocation : Jeudi 17 juillet 2025

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, BOUYRIE F, LAVIELLE G

Absents excusés : DABBADIE G, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, AROCENA U

Ont donné procuration : DABBADIE G à VARTAVARIAN J, LAUDOUAR E à BOUYRIE F, BAMBALERE M à CASTAGNET P, AROCENA U à CALORME JP

Secrétaire de séance : CALORME JP

Madame CASTAGNET Pascale 1^{ère} adjointe aux finances présente la décision modificative n°2

INVESTISSEMENT :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
16878 (16)	154 348,00	27638 (041)	200 848,00
2132 (041)	200 848,00		
2131 (21)	-157 848,00		
2132 (21)	3 500,00		
Total Dépenses	200 848,00	Total Recettes	200 848,00

Certifié exécutoire par **Hervé BOUYRIE, Le Maire**, compte-tenu de la transmission en Préfecture le 19 août 2025 et de la publication le 19 août 2025



A MESSANGES, le 22 juillet 2025

Ont signé Le Maire et le secrétaire de séance pour extrait conforme

Le Maire,



Hervé BOUYRIE

Le Secrétaire de séance,

Jean Pierre CALORME